

Les subsides

M. le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): . . . je n'ai jamais voulu attaquer personne d'obèse, j'ai juste voulu, si vous voulez, représenter ce qu'on voyait à la télévision parce que vous savez comment la télévision ici à l'intérieur de la Chambre prend en gros plan, en focus, le député qui parle. Loin de moi de vouloir attaquer quiconque dans ce sens-là. Mais, monsieur le Président, vous comprendrez que de traiter de part et d'autre—et cela s'applique autant pour les collègues de ce côté-ci s'ils ont envie de le faire—de tata, de mouton, de niaisoux, de patroneux, d'actrice, de n'importe quoi, je pense, monsieur le Président, que l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie a démontré qu'il pouvait, si vous voulez, prendre la place, qu'il pouvait discuter, discourir, mais je l'encouragerais, au nom de tous ces Canadiens et Canadiennes à avoir un petit peu plus de respect pour cette Chambre. Monsieur le Président, le spectacle est devenu disgracieux. Il a mentionné tout à l'heure que la ministre d'État (Jeunesse) (M^{me} Champagne) . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député mais j'aimerais avoir une autre personne pour un commentaire. Donc je vais donner la parole à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) à qui je demanderais de répondre brièvement et ensuite je vais donner la parole à l'honorable député de Laurier (M. Berger) pour une brève question ou un commentaire.

M. Malépart: Monsieur le Président, chacun a son style, chacun a sa façon de défendre les dossiers, chacun a sa corporulence. J'ai la mienne, mais mon dossier, ma réputation comparativement à celle du député qui vient de parler, et c'est triste, et si je n'avais pas agi de cette façon avec les personnes âgées dans la dossier des pensions de sécurité de la vieillesse, ces gens-là n'auraient plus la pleine indexation de leurs chèques de pension de sécurité de la vieillesse. Si je n'avais pas agi selon mon style au sujet des gens qui souffrent du diabète, ces gens paieraient la taxe sur les seringues et les médicaments.

Monsieur le Président, les seuls qui seront juges de mon comportement, ce seront mes électeurs, et aux dernières élections ils me l'ont bien rendu, ils m'ont réélu.

[Traduction]

M. le vice-président: J'autorise le député de Laurier (M. Berger) à poser la dernière question ou à formuler le dernier commentaire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En toute déférence pour le député de Laurier (M. Berger), je pense que si vous consultez le Règlement, vous constaterez qu'en ce qui concerne la période consacrée aux questions et aux commentaires, la préséance doit être accordée aux députés des partis autres que celui du député qui vient de prononcer un discours, à moins évidemment que pas un seul d'entre eux ne se lève; dans ces conditions, la présidence pourrait accorder la parole à un député du même parti que celui qui vient de se rasseoir. En l'occurrence, comme il y a des députés des autres partis qui se sont levés, je ne vois pas pourquoi vous devriez accorder la parole au député de Laurier.

M. le vice-président: L'observation du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) est tout à fait pertinente. La présidence interprète les dispositions du règlement dont il a parlé comme accordant la préséance aux députés n'appartenant pas au parti de celui qui vient de se rasseoir. Cependant, je ne l'entends pas d'une façon exclusive. Sauf erreur, j'ai accordé tout d'abord la parole à un député conservateur, puis à un député néo-démocrate, puis de nouveau à un député conservateur. Dans ces conditions, j'estime juste de permettre au député de Laurier (M. Berger) de poser une brève question.

M. Blaikie: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je ne voudrais pas compliquer les choses, mais cela est déjà arrivé. Quand deux députés veulent prendre la parole—et dans le cas présent, au moins deux ou trois députés ont voulu participer à la période de questions et d'observations—le Règlement dit que la présidence devrait préférer entendre les députés d'un parti autre que celui dont est membre le député qui est intervenu. La présidence a accordé la parole au député de Laurier qui est membre du même parti que celui qui avait fait le discours.

Comme j'ai participé à la rédaction du Règlement et des recommandations, je peux vous dire, monsieur le Président, que nous avons voulu faire en sorte que si des députés qui ne sont pas membres du même parti que l'intervenant veulent prendre la parole, un député membre d'un parti différent de celui de l'intervenant ne devrait pas obtenir la parole.

M. le vice-président: Je comprends très bien le point de vue du député et je serais prêt à en discuter avec lui. Mais ce n'est pas ainsi que je comprends le Règlement. Je sais que le député est très versé dans la procédure, puisqu'il était membre du comité. Mais pour l'instant, j'accorderai la parole au député de Laurier (M. Berger). Je suis prêt cependant à en discuter avec le député à un autre moment.

[Français]

M. Berger: Monsieur le Président, je voulais brièvement appuyer les commentaires tenus par mes collègues cet après-midi en donnant quelques exemples de ma circonscription.

La semaine dernière, j'ai rencontré de jeunes étudiants d'une compagnie de théâtre, des étudiants qui sont à l'École nationale de théâtre qui est située dans ma circonscription. Ils avaient demandé une subvention du gouvernement de quelque \$23,000 qui représentait 35 p. 100 du coût total d'un projet qu'ils venaient d'élaborer pour leurs emplois d'été. Ils ont su chercher quelque \$12,000 du secteur privé. Par leurs propres efforts ils sont allés solliciter des centaines de compagnies et il est très rare de voir des étudiants qui sont capables d'aller chercher un tel montant du secteur privé. Alors ils demandaient au gouvernement non pas de les subventionner entièrement mais simplement d'endosser un peu leurs propres efforts et de suppléer, disons, à l'argent qu'ils ont été capables d'aller chercher du secteur privé. Mais que s'est-il passé? Le projet n'a pas été classé prioritaire parce que, justement, cela ne venait pas du secteur privé.